

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Mission permanente auprès des Nations Unies



ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES
79^{ème} Session

SIXIEME COMMISSION

POINT 110 :

MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

Intervention de
Madame Mariam Sao
Conseiller

New York, le 02 au 03 octobre 2024

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Au nom de ma délégation, permettez-moi de vous adresser nos félicitations ainsi qu'à l'ensemble des membres du Bureau, pour votre élection à la tête de notre Commission et vous assurer de notre plein soutien dans la conduite de nos travaux.

Ma délégation salue et remercie le Secrétaire Général, et prend note de son rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

Je félicite également la Division de codification du Bureau des affaires juridiques pour son appui considérable ainsi que les institutions dédiées à la lutte contre le terrorisme.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom du groupe Africain, de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et du Mouvement des pays non alignés (NAM).

Monsieur le Président,

Constituant le principal défi auquel fait face le monde, le terrorisme s'autorise de tuer en se basant sur des interprétations ayant pour fondement l'extrémisme et la déviation, ébranlant ainsi sécurité et stabilité.

La lutte contre les dangers du terrorisme et de l'extrémisme exige la conjugaison des efforts de tous. C'est pourquoi, une coopération inclusive est nécessaire, et ceci dans la droite ligne des résolutions du Conseil de Sécurité.

Ma délégation estime qu'il faut le renforcement de l'action collective rendu possible par une mise en œuvre adéquate des quatre piliers de la stratégie antiterroriste mondiale.

Aussi, il doit être accordé un soutien accru à l'endroit des pays en développement dans la lutte contre le terrorisme. Lutte qui doit veiller à ce qu'en aucun cas l'extrémisme violent, ou devrai-je dire l'extrémisme tout court, ne puisse d'une quelconque manière être associé à une religion, une race ou à une culture.

Monsieur le Président,

Au Sahel, l'escalade de la violence provoquée par des groupes extrémistes a entraîné une instabilité chronique. Le nombre d'événements violents et de morts liés aux groupes extrémistes depuis 2015 a presque doublé.

L'escalade des affrontements risque d'intensifier l'ampleur et la complexité de la violence dans cette région. Cette situation menace la vie et les moyens de subsistance des populations, renforce les besoins de protection et met en péril la stabilité de la région du Sahel.

Tout devrait être fait pour éviter des amalgames et empêcher l'intensification d'un cercle vicieux de violence et d'instabilité.

Ma délégation, à ce titre, appelle à s'attaquer entre autres, à la pauvreté galopante, à la disparité dans la gestion et l'accès aux ressources naturelles, à l'instabilité politique, à la violence ethnique et communautaire, au sous-emploi et au taux élevé du chômage ainsi qu'à l'absence de perspectives qui demeurent des causes profondes poussant certaines personnes à s'adonner au terrorisme.

La fréquence et la nature meurtrière des attaques dans certains pays sont des indications de la sophistication des groupes terroristes dans la sous-région.

Au Sahel, il y a un souci important concernant la montée du phénomène. Cet état de fait se manifeste par le nombre d'attaques terroristes dans certains États qui ont causé beaucoup de victimes humaines et de destruction de biens. Leur source de financement demeure également un des soucis majeurs de la sous-région.

Les effets dévastateurs du terrorisme, y compris les pertes en vies humaines, la destruction de biens, l'insécurité et le sous-développement ont attiré l'attention des autorités et gouvernements nationaux de la région sur le besoin d'agir de manière décisive pour contrecarrer la menace. Ils cherchent non seulement à comprendre la nature et le modus operandi des groupes terroristes impliqués mais, plus important, à imaginer des moyens de contrecarrer leurs opérations dans la sous-région.

Monsieur le Président,

Ma délégation salue la solidarité internationale en faveur des victimes, au travers de la convocation du premier Congrès mondial des Nations Unies sur les victimes du terrorisme, qui s'est tenu à New York, les 8 et 9 septembre 2022.

Monsieur le Président,

L'un des enseignements que la Mauritanie a tiré des deux décennies de lutte contre la violence des groupes terroristes est qu'il est crucial de respecter l'état de droit et les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme.

La Mauritanie est pleinement déterminée à mettre en œuvre les conventions, protocoles et résolutions de l'ONU relatifs à la lutte contre le terrorisme tout en respectant les droits de l'homme et le droit international humanitaire.

La Mauritanie réitère sa condamnation ferme du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, les lieux et les buts, car il constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité mondiales.

A cet effet, la Mauritanie témoigne son soutien au Bureau de lutte contre le terrorisme et les efforts qui sont faits sous la direction du Secrétaire général adjoint Vladimir Voronkov pour assurer une mise en œuvre harmonieuse et équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, du Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent et du renforcement des capacités.

Nous appuyons la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et estimons qu'il est essentiel de renforcer le rôle de l'Organisation et sa capacité d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie. Dans ce contexte, la communauté internationale doit éviter d'adopter une solution uniforme et tenir compte des spécificités de chaque pays.

Monsieur le Président,

La Mauritanie, à la recherche d'une solution durable, a ainsi adopté une approche multidimensionnelle, combinant des mesures préventives qui prend en compte les facteurs qui alimentent directement ou indirectement le terrorisme (tels que les causes de la radicalisation, les trafics de drogue et d'armes, etc.).

L'approche mauritanienne s'est, en outre, appuyée sur une démarche idéologique qui met en exergue «la tradition de tolérance» tout en adoptant une option militaro-sécuritaire renforcée et une démarche politique axée sur le développement.

Au fil des années, la nécessité de répondre aux défis transfrontaliers posés par le terrorisme et de se conformer aux engagements sur le plan international, ont poussé la Mauritanie à adopter différents instruments juridiques consacrés à la prévention et la lutte contre le phénomène. D'une part, cette évolution a permis à la Mauritanie de moderniser ses structures opérationnelles d'enquête ainsi que d'introduire des nouvelles infractions pénales afin de couvrir les plus récentes manifestations de la menace terroriste, notamment dans une perspective de prévention.

Les juridictions nationales prévues par la loi de 2010 sont compétentes pour connaître des infractions, commises par toute personne physique ou morale, quelle que soit sa nationalité ou la localisation de son siège, même en dehors du territoire national, dès lors que le lieu de commission de l'infraction est situé dans ce dernier. La loi pénale mauritanienne s'applique également aux infractions commises à bord d'un navire battant pavillon mauritanien ou d'un aéronef immatriculé conformément à la législation mauritanienne.

Monsieur le Président,

La Mauritanie salue le travail accompli jusqu'à présent par le comité spécial pour élaborer une convention globale sur le terrorisme international et soutient la proposition de convoquer une conférence de haut niveau sous les auspices des Nations Unies.

Le terrorisme reste un fléau dangereux qui menace la paix et la sécurité et devra être combattu par un effort international coordonné.

Je vous remercie